Saint-Léger en Gaume





SOMMAIRE

- Le mot du Bourgmestre
- Vie communale
- Environnement
- Vie Sociale
- Vie culturelle
- Petite enfance, jeunesse et enseignement
- Nos joies, nos peines
- Chronique léodegarienne

Voeux communaux 2009

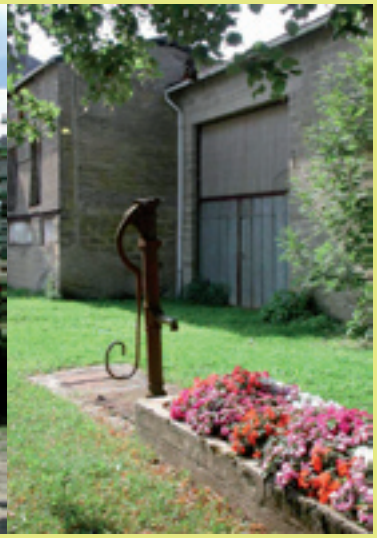
MARS 2008
N°92

INFOCOMMUNE

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION TRIMESTRIEL







LE MOT DU BOURGMESTRE

Extrait du discours prononcé par le Bourgmestre à la réception du Nouvel an le 16 janvier 2009 :

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Chers amis,

Je suis heureux de vous accueillir pour cette traditionnelle réception de Nouvel An.

Au niveau international, le moins que l'on puisse dire, c'est que l'année 2008 a été l'année des surprises et des coups de théâtre. Et dans quelle mesure les événements des 12 derniers mois écoulés préfigureront-ils 2009 ? Nul ne le sait !

Plus que jamais, ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera plus demain. Ce qui rend la vision à long terme de plus en plus difficile. Et pourtant ne dit-on pas que : *gouverner c'est prévoir !* Mais aussi : *la vie est une succession de paragraphes qui finissent tous par un point d'interrogation*.

Pour en venir à notre commune, nous subirons également les retombées de cette crise que l'on nous annonce comme étant la plus dure depuis 1929. Mais doit-on pour autant sombrer dans le défaitisme ? Certainement pas.

Les communes occupent une place très importante dans la vie économique de notre région. Il ne serait pas bon qu'elles remettent à plus tard les projets qu'elles ont l'intention de réaliser. Pour notre part, ils ne manquent pas, vous les connaissez et ils devraient être réalisés pour la fin de la législature. Car notre commune jouit d'une situation financière saine. Nous pouvons donc voir l'avenir sans trop de craintes.

Mais nous devons également tout faire pour aider les personnes qui veulent créer leur entreprise en prenant des risques personnels.

Un des grands défis à surmonter au cours des prochaines années est certainement la protection de notre environnement. Et dans ce cadre, l'année 2009 devrait voir arriver les premiers arrêtés de désignations des sites Natura 2000. Je vous rappelle que Natura 2000, c'est le nom du vaste réseau européen de préservation de notre biodiversité. Ce réseau occupe 13 % du territoire wallon. Et pour notre commune, c'est plus de 1.200 ha qui se trouvent en zone Natura 2000 soit plus du tiers de notre territoire. Nous ne manquerons donc pas d'être concernés par ces futurs arrêtés de désignations.

Je vous rappelle également que le nouveau Code forestier wallon est d'application depuis le 12 septembre 2008. L'ancien code datait de 1854. Avec le nouveau Code forestier, la Région wallonne veut favoriser, à long terme, la biodiversité dans les forêts, et permettre de suivre le développement du patrimoine forestier et de concilier les intérêts de tous afin de permettre à la forêt de devenir un endroit ouvert, prêt à répondre aux grands enjeux du 21e siècle.
Si comme je viens de le dire, la commune occupe une place importante dans la vie économique de notre région, les responsables de nos associations sportives et culturelles occupent, quant à eux, dans un autre domaine, une place tout aussi importante au sein de notre commune.

Et je voudrais leur rendre hommage et les remercier pour les actions qu'ils mènent à bien tout au long de l'année afin d'améliorer la qualité de vie dans nos trois villages. Sans eux, il n'y aurait pas de vie associative dans notre commune. Et, en tant que mandataires, nous avons le devoir de les soutenir afin de faciliter leurs activités.

À la demande de la section Vie Féminine de Saint-Léger, je veux également profiter de l'occasion pour mettre à l'honneur Mme Jacqueline Hissette. Elle fait partie du comité local de Vie féminine depuis plus de 50 ans. Et je ne vous étonnerai pas si la responsable de la section se plait à souligner qu'elle apprécie son soutien, sa gentillesse et son amitié. Sa spécialité me dit-on : la présentation et l'animation de la tombola lors du souper de fin d'année de Vie Féminine.

…

Et je terminerai par une note optimiste en citant Coluche qui disait « *l'instabilité est nécessaire pour progresser. Si on reste sur place, on recule* ».

J'espère donc que cette année 2009, malgré tout ce que les mesdames Soleil nous annoncent… nous fera progresser.

Table des matières

Le mot du Bourgmestre
Le mot du Bourgmestre _____ 3

Vie communale
Heures d'ouverture de la maison communale _____ 4
Réservation des salles du complexe sportif et de la cafétéria __ 4
La vie communale en bref _____ 4

Environnement
Opération communes et rivières propres : le 28 mars 2009 __ 5
Journées wallonnes de l'eau 2009 : programme des activités _ 6
Par ce temps hivernal, un petit rappel s'impose _____ 6
Sur nos voiries communales _____ 7

Vie sociale
Stérilisation des chats errants _____ 7
Avis de Police : arrêt et stationnement _____ 7
Message du Service Accueil et Prévention _____ 7
Vous souhaitez louer votre logement ?
Ceci peut vous intéresser ! _____ 8
Ouverture de la Boulangerie « Les Gourmandises » _____ 8
Réglementation relative aux boîtes aux lettres :
soyez vigilants ! _____ 8
La Banque de Temps du Sud-Luxembourg _____ 9

Vie culturelle
Saint-Léger rock festival, 4e édition _____ 10
Bibliothèque « A livre ouvert » : manifestations à venir _____ 10

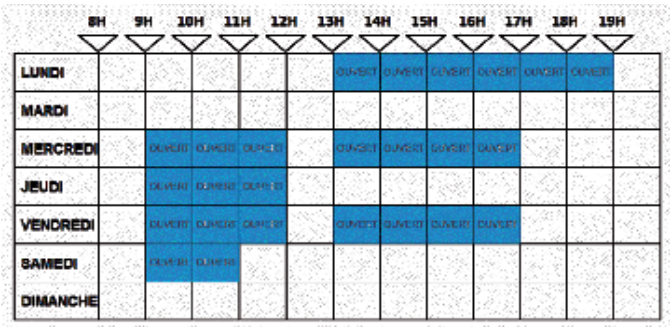
Petite enfance, jeunesse et enseignement
Enseignement :
mise à la retraite de Monsieur Emile Jungers _____ 11
Stages 2009 pour enfants et ados dans votre commune ____ 12-13

Nos joies, nos peines _____ 14

Chronique léodégarienne _____ 15



Heures d'ouverture de la maison communale



Où adresser votre courrier?

Monsieur le Bourgmestre de Saint-Léger
Rue du Château, 19 - B-6747 SAINT-LEGER
Permanence téléphonique pour tous les services :
Tél : +32 (0)63 / 23.92.94 Fax : +32 (0)63 / 23.95.82
Site Internet : www.saint-leger.be
Adresse mail : commune.saint-leger@publilink.be

Réservation des salles du complexe sportif et de la cafétéria
Vous souhaitez réserver le complexe sportif ou la cafétéria ? Merci de prendre contact avec Monsieur Jean-Marie Ancion aux heures d'ouverture de la cafétéria.
Lundi : de 21h à 24 h
Mardi : de 19h à 24h
Mercredi : de 21h à 24 h
Jeudi : de 19h à 24h
Vendredi : de 19h à 24h

N° de contact : 063/21.89.70 - complexe.saint-leger@skynet.be

La vie communale en bref

Nous vous rappelons que les séances du Conseil communal sont ouvertes au public et qu'il vous est loisible d'obtenir, par courrier ou par mail, les dates des séances et la liste des points qui y seront discutés.

Depuis le mois de juillet 2008, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

Le 23 juillet 2008, le Conseil communal a :

- approuvé le compte communal 2006,
- modifié le tableau de préséance du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal,
- voté des ordonnances de police,
- remis un avis favorable sur le budget 2009 de l'Eglise Protestante Luthérienne du Pays d'Arlon,
- approuvé les comptes annuels de l'ASBL Centre Sportif et Culturel de Saint-Léger - exercice 2007,
- adopté un avenant à la convention de sous-traitance dans le cadre du décret du 03 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire,
- décidé de l'organisation de l'accueil extrascolaire des élèves - année scolaire 2008 - 2009,
- décidé de remplacer les portes et fenêtres vétustes de la Maison communale et du CPAS de Saint-Léger,
- décidé de remplacer l'éclairage de la salle des sports du Centre Sportif et Culturel de Saint-Léger,
- pris connaissance des résultats des enquêtes publiques concernant la vente de parcelles communales,
- décidé de vendre un véhicule communal.

Le 22 septembre 2008, le Conseil communal a :

- assisté à la présentation du rapport d'activités 2007 du Service Accueil et Prévention,
- décidé des travaux dans le cadre du Plan Mercure,
- approuvé le Programme communal d'actions en matière de logement 2009-2010,
- approuvé le devis de boisement n° 2789/1001 et demandé un subside,
- décidé du remboursement anticipé de prêts d'aide extraordinaire à long terme octroyés au travers du compte CRAC,
- modifié l'octroi d'avantages sociaux pour 2008,
- octroyé une avance sur le déficit 2008 à l'ASBL Centre Sportif et Culturel de Saint-Léger,
- octroyé un subside au Syndicat d'Initiative à l'occasion de l'organisation de la fête du miel,
- octroyé un subside à la COPROD (Convention pour la Promotion d'un Développement Durable) du Contrat de rivière SOUROU au Burkina Faso,
- fixé les modalités de la concession de service public de l'ancien presbytère à MEIX-LE-TIGE,
- décidé de remplacer la chaudière et le boiler à la Maison «Glouden», rue du Château n°21 à Saint-Léger,
- approuvé l'avenant n° 1 pour le remplacement des conduites d'eau chaude et d'eau froide du Hall des Sports de Saint-Léger,
- apporté des précisions quant à la construction de 2 classes et d'une jonction dans le cadre des travaux d'extension des locaux scolaires à Meix-le-Tige,
- fixé les conditions de recrutement de personnel contractuel,
- dans le cadre du lotissement communal « Aux Forgettes », décidé d'extraire au régime forestier une partie d'un bien concerné par le projet.

Le 22 octobre 2008, le Conseil communal a :

- approuvé le compte communal 2007,
- approuvé les modifications budgétaires n°4 (service ordinaire) et n°5 (service extraordinaire) du C.P.A.S.,
- voté la redevance communale sur excursions des pensionnés,
- fixé le taux de la taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour 2009,
- fixé le taux des centimes additionnels au précompte immobilier pour 2009,
- fixé le taux de la taxe communale relative à l'enlèvement et aux traitements des déchets ménagers et assimilés,
- fixé le taux de la taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés,
- octroyé un subside exceptionnel au Comité de sauvegarde de la chapelle de Châtillon,
- octroyé un subside exceptionnel à l'A.S.B.L. « Bibliothèque à livre ouvert » de Saint-Léger,
- octroyé un subside exceptionnel au club canin « Le Méchtii » de Meix-le-Tige,
- décidé de remplacer les deux portes de garage de la Maison communale,
- introduit une demande de subsides dans le cadre du dossier UREBA II (Utilisation Rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments),
- décidé de curer le canal du Ton à Châtillon,
- décidé d'aménager le Lac de Conchibois,
- approuvé la modification budgétaire n° 2 - services ordinaire et extraordinaire.

Le 20 novembre 2008, le Conseil communal a :

- assisté à la présentation du rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le Centre public d'action sociale, des missions du C.P.A.S., ainsi que les économies d'échelle et les suppressions des doubles emplois ou chevauchement d'activités du C.P.A.S. et de la Commune,
- pris connaissance du projet de budget 2009 du C.P.A.S.,
- voté une ordonnance de police,
- approuvé les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 8 décembre 2008 de l'Intercommunale INTERLUX,
- approuvé l'unique point porté à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 8 décembre 2008 de l'Intercommunale SOFILUX,
- approuvé les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 8 décembre 2008 de l'Intercommunale TELELUX,
- approuvé une convention entre la Commune de Saint-Léger et la Région wallonne – DGRNE – visant à créer la Réserve Naturelle Domaniale de la Vallée de la Rouge Eau de Saint-Léger et Etalle – Site Nature 2000 BE34061 « Vallées de Laclaireau et de Rabais »,
- modifié la fiche Projet Interreg IV : Réseau d'Accueil Préscolaire et Périscolaire - Agglomération Transfrontalière du PED,
- décidé de désigner un auteur de projet pour la construction de 10 logements et l'aménagement des abords à Saint-Léger - «Derrière l'église»,
- décidé de remplacer une porte et deux fenêtres vétustes au bâtiment communal Grand-rue 117 à Châtillon,
- décidé de racheter l'extension réalisée par un particulier au réseau de distribution d'eau à la rue du Moulin à Saint-Léger,
- remis un avis sur les modifications budgétaires - exercice 2008 - des Fabriques d'église de Saint-Léger et Châtillon,
- remis un avis sur les budgets 2009 des Fabriques d'église de Saint-Léger et Châtillon,
- octroyé un subside exceptionnel au Cercle de recherche et d'histoire,
- décidé d'octroyer des subsides aux Sociétés et Groupements pour l'année 2009,
- rééchelonné des prêts d'aide extraordinaire à long terme et des prêts accordés dans le cadre de l'axe 2 du plan Tonus octroyés au travers du compte CRAC,
- fixé le mode de constitution du jury et du programme des examens pour l'engagement de personnel contractuel,
- approuvé les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique du 17 décembre 2008 de l'Intercommunale AIVE,
- approuvé les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique du 17 décembre 2008 de l'Intercommunale Idelux Finances,
- approuvé les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique du 17 décembre 2008 de l'Intercommunale Idelux.

Le 23 décembre 2008, le Conseil communal a :

- approuvé les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2009 de l'Intercommunale INTERLUX,
- reconduit la Convention de collaboration entre la Commune d'Aubange et la Commune de Saint-Léger dans le cadre de la politique de sécurité et de l'approche de la délinquance juvénile du gouvernement fédéral,
- mis en place une campagne de stérilisation des chats errants,
- décidé d'aménager l'intérieur de la crèche « Pas à Pas » à Meix-le-Tige,
- décidé de déléguer la gestion de la crèche « Pas à Pas » à Meix-le-Tige au CPAS de Saint-Léger,
- approuvé le dossier d'égouttage dans le cadre du Plan triennal 2007-2009, année 2008 - priorité 1 - réalisation d'une voirie équipée dans le futur lotissement communal à Saint-Léger, au lieu-dit « Les Forgettes »,
- adapté le montant pour les travaux de traversée des voiries communales, régionales et provinciales,
- décidé d'octroyer un subside « Passeport bovin » aux agriculteurs,
- remis un avis sur le budget 2009 de la Fabrique d'église de Meix-le-Tige,
- approuvé les modifications budgétaires du CPAS : n° 6 : service ordinaire - n° 7 service extraordinaire,
- remis un avis d'approbation sur le budget 2009 du CPAS,
- voté l'octroi d'un douzième provisoire pour le budget 2009,
- décidé de vendre deux véhicules,
- décidé d'accepter la cession de la Chapelle de Châtillon à la commune,
- dans le cadre de la libéralisation du marché de l'électricité, décidé d'adhérer à la proposition de la Province de Luxembourg de relancer le marché public en vue de la fourniture d'énergie électrique aux communes et intercommunales du Luxembourg,
- modifié la convention entre Idelux et la commune de Saint-Léger relative à l'octroi de subventions en matière de prévention et de gestion des déchets.

ENVIRONNEMENT



Opération communes et rivières propres : le 28 mars 2009



Dans le cadre des Contrats de Rivière de la Semois et Ton-Messancy et en étroite collaboration avec les Communes concernées et l'Intercommunale (Idelux secteur assainissement), ainsi que les autres partenaires engagés dans ce projet (gestionnaires des cours d'eau, DNF, associations, pêcheurs, écoles, ...) il est prévu d'organiser au printemps de cette année, la traditionnelle opération de nettoyage.

Vous êtes pêcheurs, chasseurs, enseignants, vous faites partie d'une association, vous êtes désireux, vous et votre club de rendre votre village, les rivières qui le traversent, et/ou votre commune plus propres et accueillants ?

Alors, chaussés de vos bottes, rejoignez-nous en ce week-end des 28 et 29 mars pour un nettoyage de printemps.

Nous nettoyons à SAINT-LEGER le SAMEDI 28 MARS à 9 heures.
Rendez-vous aux ateliers communaux (Varodem)

De plus une action de sensibilisation à la problématique des déchets aura lieu auprès des automobilistes.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre commune au numéro de téléphone : 063/23.92.94 ou Monique JACOB, échevine de l'Environnement (GSM : 0496/07.90.97).

Un grand merci à toutes et à tous pour votre collaboration !

Journées wallonnes de l'eau 2009 : programme des activités

Activité n°1 – Concerne toutes les Communes.
Samedi 7 mars - De la gouttière au robinet.

Conférence sur la récupération de l'eau de pluie par les Amis de la Terre. Quel système ? Quel est son fonctionnement ? Quelle capacité ? Quels sont les avantages et les inconvénients de l'utilisation de l'eau de pluie ? La conférence sera agrémentée de supports didactiques. Des brochures vous seront offertes à l'occasion de cette conférence.
Organisation : Les Amis de la Terre et les Cellules de coordination des CR Semois et Ton-Messancy.
Lieu de rendez-vous : ULg. Campus d'Arlon (ex-FUL) - Avenue de Longwy, 185 - Bâtiment académique.
Horaire précis : 19h00.
Durée : 2h00.
Inscription et renseignements : Cellules de coordination des CR Semois et Ton-Messancy (063/230.893 et 063/230.941).

Activité n°2 - Concerne toutes les Communes.
Les 7, 9 et 10 mars - Faites analyser l'eau de pluie de votre citerne.

L'eau de pluie que vous récupérez via votre citerne est-elle de bonne qualité ? (Mesures : bactériologiques, pH, conductivité, ammonium, zinc, nitrates). Afin d'avoir réponse à cette question nous vous invitons à vous inscrire auprès des Cellules de coordination des CR Semois ou Ton-Messancy (inscription OBLIGATOIRE du 16 au 27 février).
Organisation : Cellules de coordination des CR Semois et Ton-Messancy.
Lieu de rendez-vous : dépôt des échantillons au bureau des Cellules de coordination des CR Semois et Ton-Messancy, à l'ULg. Campus d'Arlon (ex-FUL). Avenue de Longwy, 185. Bâtiment chercheurs, bureau n°106 (aile B).
Horaire précis : dépôt possible les 9 et 10 mars au bureau des Cellules de coordination des CR Semois et Ton-Messancy, de 8h à 16h30.
Matériel à emporter : sur base de votre inscription les flacons seront disponibles, à partir du 4 mars, dans votre administration communale participant aux CR (Arlon, Aubange, Bertrix, Bièvre, Bouillon, Chiny, Etalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Paliseul, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton et Vresse–sur-Semois).
Inscription OBLIGATOIRE auprès des Cellules de coordination des CR Semois et Ton-Messancy (063/230.893 et 063/230.941).

Activité n°3 - Concerne toutes les Communes.
A partir du 4 mars - Vous ne pouvez assister à la conférence (cf. activité 1), et vous voulez en savoir davantage sur la récupération d'eau de pluie ...



Nous vous invitons à venir retirer, dans votre administration communale ou au bureau des Cellules de coordination des CR Semois et Ton-Messancy, la brochure « De la gouttière au robinet », offerte à cette occasion.
Organisation : les administrations communales, Les Amis de la Terre et les Cellules de coordination des CR Semois et Ton-Messancy.
Lieu de distribution : les administrations communales participant aux CR (Arlon, Aubange, Bertrix, Bièvre, Bouillon, Chiny, Etalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Paliseul, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton et Vresse–sur-Semois) et les Cellules de coordination des CR Semois et Ton-Messancy.
Horaire précis : en fonction des heures d'ouverture de votre Commune.
Renseignements : auprès des Cellules de coordination des CR Semois et Ton-Messancy (063/230.893 et 063/230.941).

Activité 20 – Commune de Saint-Léger.
Dimanche 8 mars - Promenade et visite guidée de la vallée de la Rouge Eau, les Crons et le château d'eau.

Promenade à travers bois, explications sur les Crons par un agent de la DNF. Passage par le tunnel. Poursuite de la balade vers le château d'eau, explications par un agent technique sur le bélier, les pompes, les sources, la consommation d'eau ... retour par le Fourneau David.

Organisation : Administration communale de Saint-Léger.
Lieu de rendez-vous : départ au cimetière de Saint-Léger.
Horaire précis : 13h30.
Durée : 3h30.
Matériel à emporter : chaussures de marche.
Réservation : oui.
Accès pour les personnes à mobilité réduite : non.
Inscription et renseignements : Cellule de coordination du CR Ton-Messancy (063/230.941).

Sous-bassin hydrographique Semois-Chiers
Contrat de Rivière Ton-Messancy
ULg Campus d'Arlon - Avenue de Longwy, 185 à 6700 Arlon.
Tel : 063/230. 941 – Fax : 063/230.800
E-mail : cmarchal@ulg.ac.be et czintz@ulg.ac.be

Par ce temps hivernal, un petit rappel s'impose

Extrait du règlement général de Police de Saint-Léger
(adopté par le Conseil communal le 23.03.2007 et modifié le 23.05.2007) :



« Il est interdit sur la voie publique :
1) de verser ou de laisser s'écouler de l'eau par temps de gel ;
2) d'établir des glissoires ;
3) de déposer de la neige ou de la glace en provenance des propriétés privées.

Tant en cas de chute de neige que par temps de gel, tout riverain d'une voie publique doit veiller sans délai à dégager sur le trottoir bordant l'immeuble qu'il occupe une voie suffisante pour faciliter le passage des piétons en toute sécurité. La masse de neige ou de glace, après déblaiement, ne pourra être rassemblée sur les grilles d'égouts ni sur la surface de terre, ni sur les voiries pouvant rendre difficile ou dangereuse la circulation des usagers. Cette obligation incombe à tous les riverains.

Les stalactites de glace qui se forment aux parties élevées des immeubles surplombant la voie publique doivent être enlevées dès qu'elles présentent un danger pour les passants. En attendant leur enlèvement, le riverain en vertu d'un mandat de l'immeuble, doit prendre toute mesure pour écarter tout danger pour les personnes ou pour leur bien et pour assurer la sécurité des usagers aux endroits exposés ».

Sur nos voiries communales

Quelques points d'explication par rapport à nos actions de déneigement :

Afin de rendre nos routes praticables par temps hivernal, nous utilisons du sodium. Il faut savoir que le sodium n'agit pas en dessous de - 3°. Il ne sert donc strictement à rien de « saler » en-dessous de cette température, si ce n'est de faire croire aux automobilistes qu'ils se trouvent en sécurité.

En effet, un certain nombre de facteurs influencent plus ou moins fortement l'action du sel :
- l'importance du trafic (plus il y a circulation de véhicules, plus l'action est efficace – fonte plus rapide),
- l'humidité de l'air au niveau du sol,
- il faut déneiger et ensuite saler (et non l'inverse),
- lorsqu'il neige, il ne faut pas nécessairement intervenir dès les 1ers flocons, car dans l'heure qui suit, il peut se remettre à neiger plus fortement encore,
- dans les villages, il y a des rues mal exposées au soleil (toujours à l'ombre,…), ce qui complique l'action du sel,
- le sel est également un acide ; il attaque donc particulièrement les voiries en béton (autobloquants) et trottoirs (réactions différentes par rapport au tarmac),
- cette acidité provoque également des pollutions environnementales (bords de voirie, cours d'eau, etc.).

Beaucoup de gens comparent les grands axes (routes régionales gérées par le MET) avec les voiries communales. Mais comparaison n'est pas raison puisque, comme nous venons de le voir, nos voiries communales se déneigent beaucoup plus difficilement que les axes plus fréquentés !

Si ces quelques éléments vous permettent de mieux comprendre notre méthode de travail, il est néanmoins utile de rappeler à tous les usagers de la route qu'il est fondamental d'adapter sa conduite en fonction des conditions climatiques et d'équiper son véhicule de pneus neige durant cette période critique.

Un hiver comme que nous connaissons actuellement provoque beaucoup de dégâts aux voiries (gel et dégel) : l'eau s'infiltrant dans les fissures des chaussées qui se soulèvent au dégel.

La perfection n'existe pas dans la gestion difficile du service d'hiver car chaque jour est différent. Dans tous les cas, sachez que le personnel fait le maximum en fonction de tous ces paramètres, mais la prudence et le respect des autres usagers est la meilleure garantie pour la SECURITE de tous.

VIE SOCIALE



Stérilisation des chats errants



La Commune de Saint-Léger a mis en place un système de stérilisation des chats errants… Pour en connaître le règlement, veuillez contacter :

SOCIETE ROYALE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE LA REGION DE LIEGE, HUY-WAREMME, ARLON – ASBL

Refuge d'Arlon
Tel : 063/221.754 (lundi, mercredi, vendredi et samedi de 12h00 à 17h30)
Fax : 063/237.624

Avis de Police : arrêt et stationnement

Dans le cadre du plan zonal de sécurité, lequel vise entre autre la protection des usagers dits « faibles» (piétons, cyclistes, enfants, personnes âgées, etc.), la **Police de Saint-Léger rappelle aux conducteurs** les textes des Art 23.1 et 24.1 de l'A.R. du 01/12/75 (Code de la Route) à savoir :

« Il est interdit de mettre un véhicule **à l'arrêt ou en stationnement** à tout endroit où il est manifestement susceptible de constituer un danger pour les autres usagers de la route ou de les gêner sans nécessité, notamment : **sur les trottoirs…**

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement **doit être rangé à droite** par rapport au sens de sa marche. Nos services constatent régulièrement ce type d'infractions (pour lesquelles une amende de 100 euros est prévue) sur le territoire de notre commune et en particulier à proximité immédiate des commerces ».

La voie publique se partage… qu'on se le dise!

*Service **A**ccueil et **P**révention*

idées reçues

Service public actif en matière d'assuétudes et de toxicodépendance

- ***Soutien :*** *suivis familiaux et Groupe d'Entraide Parents*
- ***Aides :*** *accueil individuel des usagers et orientation thérapeutique ou médicale*
- ***Prévention :*** *actions préventives diverses et information spécifique « Drogues »*

Service Accueil et Prévention :
Michaël MATHIEU
tél : 063 / 38 87 16

Infor drogues :
tél : 02 / 227 52 52

« En manque, le toxicomane est capable de tout »

Pour la personne dépendante le manque est douloureux et difficile à supporter.
Comme la plupart des êtres humains confrontés à une grande souffrance ou une grande difficulté, ***ils n'en deviennent pas pour autant fous furieux*** *comme se plaisent à nous le montrer beaucoup de films…*



« Pour arrêter, il suffit de vouloir »

La volonté est nécessaire pour réussir mais n'est pas toujours suffisante.
Il ne suffit pas de vouloir maigrir pour ne plus avoir envie de manger. D'autres éléments que la volonté doivent être mis en place : le soutien des proches, une aide spécialisée et un traitement médical adéquat, des activités compensatoires, etc…

« Après la cure à l'hôpital, le toxicomane est guéri »

Si, pour certaines drogues (alcool, héroïne,…) une désintoxication est nécessaire pour arrêter la dépendance physique, elle n'est qu'un des éléments du traitement. En effet, ***la désintoxication n'annule pas l'envie de consommer une drogue.*** *Cette envie qui s'impose d'elle même, c'est la dépendance psychologique, beaucoup plus difficile à réduire car elle a souvent de profondes racines qui peuvent être d'ordre personnel, professionnel, familial, social…*

« Lorsqu'un toxico rechute, c'est foutu pour lui »

Il n'est pas facile de sortir de la toxicomanie et la rechute signifie souvent que des difficultés importantes restent à résoudre. *L'essentiel c'est de ne pas perdre espoir, d'y croire et de se faire épauler pour y arriver. La majorité des toxicomanes fait plusieurs rechutes avant de s'en sortir.* ***Rien n'est jamais définitivement « foutu ».***

Vous souhaitez louer votre logement ? Ceci peut vous intéresser !

AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE

Logésud ASBL

QU'EST-CE QU'UNE A.I.S.?

Une agence immobilière sociale est un intermédiaire entre un :

Propriétaire bailleur à qui elle garantit:

Le paiement régulier des loyers (même en cas de vide locatif, de mauvais versement de la part du locataire,...) quoiqu'il arrive en début de chaque mois;

L'assurance que le bien sera préservé dans son état initial;

L'exonération du précompte immobilier;

Le suivi du locataire (social, entretien, réparation,...);

La gestion totale du bien loué (indexation, litiges, décompte des charges, entretiens,...).

Et un:

Locataire à qui elle garantit:

Un logement répondant aux critères minimaux de salubrité et de sécurité;

Un loyer plus démocratique que sur le marché privé;

Un suivi d'aide tant sur le point de vue social,

administratif,

ou encore quotidien (entretien, réparations,...).



Pour nous contacter:

LOGESUD
Rue de la Semois, 78/2
6700 ARLON

063 22 11 81
063 67 62 06 (fax)
logesud@skynet.be

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ PAR NOS SERVICES...

Service propriétaire: Si vous désirez nous confier un logement, avoir des renseignements sur les aides et primes pour des travaux à réaliser dans un logement à louer (primes à la réhabilitation, à la création de logements conventionnés, provinciales.....).

Contactez Mlle EVRARD Laurence (063 22 11 81)

Service locataire: Si vous désirez vous inscrire afin de bénéficier d'un logement.

Contactez Mme JASPART Catherine ou Mme TIBESAR Monique (063 22 11 81).

Président: Mr CARRIER J.-M., Député permanent aux affaires sociales et hospitalières.

Ouverture de la Boulangerie « Les Gourmandises »

Félicitation au couple Musty-Clinquart pour leur initiative !
Après des études réussies en hôtellerie, Steve Musty a décidé d'apprendre la boulangerie sur le tas en l'établissement Rix à Athus. Puis il s'est exilé au Luxembourg pour y apprendre la pâtisserie fine pendant plus ou moins dix ans (pâtisserie, travail du chocolat et de la glace, ...).

Tous les pains proposés sont sans améliorants et de fabrication artisanale (pain de Hollange,...). Pour l'instant la boulangerie n'a pas encore de spécialité. Mais ce ne saurait tarder !!! A quand la production d'une tarte à la transparente de Saint-Léger, pomme originaire de notre Commune... Ou encore mieux, la tarte au miel... ??
Tous nos vœux de succès !!!

Réglementation relative aux boîtes aux lettres : soyez vigilants !



MESSAGE DE LA POSTE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'un projet intitulé « Correct Boxes », La POSTE a décidé de mettre en application l'Arrêté Ministériel du 20.04.2007 ; pour résumer ce projet de manière succincte, il s'agit de la mise en conformité des boîtes aux lettres.
Il y va de votre intérêt à tous, notamment en matière de distribution du courrier, mais aussi pour faciliter le travail des pompiers, ambulanciers, policiers, etc.

Vous trouverez, ci-dessous, un résumé de la réglementation.

Réglementation en vertu de l'AM du 20/04/2007 publié au Moniteur Belge le 01/06/2007 et prenant effet le 31/12/2007.

La boîte aux lettres doit être située le long de la voirie publique*.
* Pas d'application :
- Pour les personnes handicapées dont le handicap est constaté par le service public compétent en la matière et qui résulte d'une mobilité réduite ou d'un déficit visuel ;
- Pour les immeubles à appartements avec un groupe de minimum quatre boîtes aux lettres.
- Lorsqu'une habitation comporte plus de quatre boîtes aux lettres, ces boîtes peuvent être placées soit à la porte d'entrée, soit au rez-de-chaussée en un endroit bien éclairé. Elles sont numérotées en chiffres apparents, suivant l'ordre numérique. Le numéro d'ordre, précédé de la mention « Boîte » est reproduit dans l'adresse postale immédiatement après le numéro de la maison.

L'ouverture doit être d'au moins 23 cm de large et 3 cm de hauteur*.
* Pas d'application :
- Pour la boîte aux lettres d'une ouverture de 22 cm ainsi que pour la boîte aux lettres qui n'est pas suffisamment grande pour la réception sans détérioration d'un format C4 non plié (229 mm sur 324 mm) d'une épaisseur de 24 mm restent considérés comme régularisés à condition que le bâtiment y afférant soit utilisé avant le 31 décembre 2007.

La boîte aux lettres doit être suffisamment grande que pour recevoir une grande enveloppe (format C4 : 32,4 cm sur 22,9 cm, épaisseur de 2,4 cm), sauf cas particuliers*.

*Cas particuliers – Pas d'application :
- Pour un groupe de minimum 4 boîtes aux lettres se trouvant à l'extérieur ou à l'intérieur d'un immeuble à appartements ;
- Pour les boîtes aux lettres pour personnes handicapées ;
- Pour une ouverture de boîte aux lettres dans la façade d'un immeuble classé ;
- Pour une ouverture de boîte aux lettres dans la façade d'un bâtiment existant, à savoir un bâtiment mis en service avant le 31 décembre 2007 ;
- Pour une ouverture de boîte aux lettres dans la porte d'un bâtiment existant, à savoir un bâtiment mis en service avant le 31 décembre 2007 ;

Recommandation : la boîte aux lettres devrait avoir une profondeur de 35 cm, mais ceci n'est pas une obligation.
L'ouverture se situe idéalement à une hauteur de 70 à 170 cm sauf cas particuliers*.

* Cas particuliers – Hauteur de 40 à 180 cm acceptée pour :
- Un groupe de minimum 4 boîtes aux lettres se trouvant à l'extérieur ou à l'intérieur d'un immeuble à appartements ;
- Les boîtes aux lettres pour personnes handicapées ;
- Une ouverture de boîte aux lettres dans la façade d'un immeuble classé ;
- Une ouverture de boîte aux lettres dans la façade d'un bâtiment existant, à savoir un bâtiment mis en service avant le 31 décembre 2007 ;
- Une ouverture de boîte aux lettres dans la porte d'un bâtiment existant, à savoir un bâtiment mis en service avant le 31 décembre 2007.

L'accès à la boîte aux lettres soit toujours libre et sans danger. Le numéro de maison et le numéro de boîte éventuel doivent être affichés, de préférence sur la boîte elle-même. Il faut qu'ils soient visibles et lisibles depuis la voie publique. Ce qui peut être utile également pour les pompiers et les ambulances. Dans les immeubles à appartements, les boîtes aux lettres doivent être numérotées en ordre continu. Les boîtes aux lettres des appartements doivent être faciles d'accès et se trouver au rez-de-chaussée. Pas obligatoire, mais vivement conseillée : l'indication du nom des habitants sur la boîte aux lettres. Le facteur saura ainsi avec certitude qu'il est à la bonne adresse !

La Banque de Temps du Sud-Luxembourg

NOUVEAU A SAINT-LEGER

La Banque de Temps du Sud-Luxembourg : la seule banque où vous ne perdrez pas d'argent et où vous gagnerez du temps !

Aucun échange d'argent – Pour un service rendu, un service reçu.
Permanences à Saint-Léger, Musson, Tintigny.

Une équipe de volontaires (Christine Dominicy-Trebossen et Christine Cornette-Henry pour Saint-Léger) met sur pied une initiative d'échange de services.
Cette banque pas comme les autres permet d'échanger du temps entre plusieurs personnes, pour toutes sortes de services: transports d'objets, lecture, entretien du jardin, massage de pieds, accompagnement de promenades cyclistes, initiation au ping-pong, petit dépannages... la liste est fonction des associés.

La Banque de Temps est ouverte à tous, dès l'âge de 16 ans. Chaque associé signe une charte de fonctionnement. Pour chaque heure de service rendu, il remet un chèque à l'associé qui lui a rendu service. Un bureau local veille au bon fonctionnement de la Banque. L'argent n'intervient à aucun moment. La conception même de la Banque de Temps ne la met pas en concurrence avec les différentes offres payantes. Ainsi, chaque bénéficiaire de 5 heures de service maximum devra prester 5 heures auprès des autres associés, avant de pouvoir à nouveau bénéficier de services.

Créée dans les années 80 en Italie, cette initiative visait d'abord à mettre en valeur le travail non rémunéré. Depuis, c'est devenu un moyen de rencontrer autrement ses voisins et une nouvelle réponse à des besoins pratiques de la vie quotidienne.

Les associés sont heureux de vous rencontrer à:
Saint-Léger (tél.0493/653787 - permanence : 21, rue du château le mardi de 19h30 à 20h30),
Musson (tél. 0493/653788 - permanence : au-dessus du local de l'ONE 1, Place Abbé Goffinet, le vendredi de 18h30 à 19h30),
Tintigny (tél. 0493/630543 - permanence : au 1er étage du 281, rue des Prisonniers politiques à Bellefontaine, le mardi de 18h à 19h).

Partenaire : Ligue des Familles



Saint-Léger rock festival, 4e édition

Ce festival rock est né il y a 4 ans d'un projet mené conjointement par l'Echevinat de la jeunesse et les services sociaux du CPAS.

Aujourd'hui, ce festival est constitué en association de fait sous le nom « Saint-Léger rock festival » et rassemble les groupes musicaux de notre commune.

Historique :
- En 2003, des groupes rock de la commune de Saint-Léger font la demande au Collège des Bourgmestre et Echevins afin d'occuper un local pour répéter leurs compositions. La commune y répondra favorablement ; une convention pour l'occupation de l'ancien local des jeunes sera signée.
- Dès cette époque l'idée est lancée de mettre sur pied un festival rock, idée qui germera progressivement

Ce projet, mis en place avec les groupes rock présents sur le territoire de la commune de Saint-Léger, vise plusieurs objectifs :
- Aider les groupes dans l'organisation et la réalisation d'un concert.
- Aider et faire connaître les groupes présents sur notre territoire.
- Par une participation aux frais très démocratique, l'objectif est de rassembler un maximum de personnes, adultes comme jeunes, pour découvrir qui sont ces jeunes, quelle est leur passion et surtout éviter les amalgames négatifs qui circulent autour de ces concerts.
- Ce concert est pour tous l'occasion de prouver qu'il est possible de « s'amuser autrement ». Voilà pourquoi il a été demandé au Centre d'action Laïque (CAL), au Planning familial pluraliste de Virton, au Service d'aide et de Prévention (SAP) de la zone de police sud-Luxembourg, au Centre Local de la Prévention de la Santé de la Province de Luxembourg (CLPS) et infor-drogues d'être présents ou représentés lors de cette manifestation.
- Par la répartition totale des bénéfices entre les groupes participants, l'objectif est de permettre à ceux-ci de réaliser des démos,… Bref de se lancer et d'avancer dans leurs projets.
- Promouvoir la culture musicale sur le territoire de notre commune.

Cette année, quatre groupes musicaux issus de notre commune seront mis à l'honneur, ainsi que des groupes plus anciens tel Albert blues Band.



Renseignements et préventes :
M. Gousembourger Thierry, assistant social (heures d'ouvertures du CPAS).
Lempereur Philippe, Echevin de la Jeunesse (0498/21.07.27).

Bibliothèque « A livre ouvert » : manifestations à venir



Bibliothèque «A livre ouvert»
Maison communale - 2ème étage
Accès par ascenseur et escaliers

Tél. : 063 58 99 24
www.bibliotheque-saint-leger.be

A nouvelle année …. nouveaux projets !

Heures d'ouverture

Mardi et jeudi :	09.00 – 11.30	13.30 – 15.30
Mercredi :	09.00 – 11.30	13.30 – 18.00
Samedi :	09.00 – 12.00	

A propos du patrimoine local …

Depuis le 1er août 2008, le Cercle de Recherche et d'Histoire a installé ses archives «papier» (livres, documents, photos, etc.) dans la pièce jouxtant la bibliothèque. Depuis, grâce à l'aide de Francine Lefèvre, présente tous les mardis, la pièce a été aménagée, les documents classés, les livres répertoriés. Cette pièce est ouverte au public depuis le 1er février 2009 pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque. Certains livres peuvent être empruntés, d'autres seulement consultés sur place. Si vous désirez accéder à des documents plus spécifiques, nous vous conseillons de venir le mardi (de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00) lorsque Francine Lefèvre, véritable spécialiste du classement des lieux, est présente.

La reconnaissance de la bibliothèque par la Communauté française nous donne maintenant la possibilité de répondre à des appels à projet. Pour l'année 2009, nous avons obtenu un financement afin de réaliser un projet d'animation en étroite collaboration avec le CRH.

En janvier 2009, sur décision commune avec le CRH, nous avons engagé à mi-temps, et grâce aux subsides de la CF, Ludvine Hissette de Châtillon (pour les initiés : «la fille du Léon du Beau Séjour et la petite-fille de la Denise Dujardin de Saint-Léger»). Elle est chargée, pendant un an, de réaliser des animations autour du patrimoine lo-

cal et de vous faire profiter de toute la richesse du fonds documentaire nouvellement mis en place. Entre deux préparations d'animations, Ludvine trouve également l'énergie de s'attaquer à la numérisation et au référencement des centaines de photos et documents que le CRH possède. A terme, ce travail devrait vous permettre de venir consulter sur ordinateur les photos et documents répertoriés.

Concrètement, son travail la place au cœur du projet des autorités communales : extraire la roue à eau, pour ainsi sauver de la démolition le dernier vestige sidérurgique du Fourneau David de Châtillon, et l'installer en un endroit stratégique de notre commune.
Le CRH, la bibliothèque et le Syndicat d'Initiative de Saint-Léger vous convient à assister à deux événements :

1. Le vendredi 17 avril 2009 à 20h30 à la bibliothèque
Conférence
1ère partie : Hommes et travail du fer dans la vallée du Ton du XIVe au XXe siècle par M. Yante
2ème partie : L'ouvrier-paysan : aspects sociologiques de la sidérurgie en Luxembourg par M. Goffin

2. Le dimanche 19 avril à 14h30 aux abords du Fourneau David
Projection d'images du fourneau en activité et témoignages audio des ouvriers ayant travaillé sur place. Cette résurrection de notre riche passé sera suivie d'une visite guidée sur le site du Fourneau David et son environnement d'implantation.

Opération je lis dans ma commune ...
Dimanche 26 avril de 14h00 à 19h00

Pour cette nouvelle édition placée sous le thème des étoiles, nous faisons le pari de vous proposer, non pas une exposition, mais une aventure tout en émotion, en sensations et en complicité.

Dans une bibliothèque plongée dans le noir et sous un plafond constellé d'étoiles scintillantes, venez découvrir nos livres de manière différente, à la lueur d'une lampe de poche. Sans doute, au hasard de votre parcours, ne rencontrerez-vous pas que des livres : nos comédiens ont investi les lieux pour vous déclamer des textes d'auteurs que les étoiles ont inspirés et vous raconter l'histoire de ceux qui ont fait de l'astronomie une science passionnante.

Découvrez également le travail des élèves de 5ème et 6ème primaire de l'Ecole Communale de Meix-le-Tige sur les différentes représentations du système solaire à travers le temps.

Lorsque vous aurez déniché un titre qui vous plaît, rendez-vous alors dans notre salle de lecture équipée pour l'occasion de fauteuils, matelas, coussins, couettes et couvertures. Puis, retrouvez vos sensations d'enfant pour que, sous vos lampes de poche, lecture rime avec partage, complicité et détente familiale.

PETITE ENFANCE, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT

Enseignement : mise à la retraite de Monsieur Emile Jungers



Extrait du discours prononcé par l'Echevin de l'enseignement :

« ... »

« Plus sérieusement, tous ces anciens, par leurs mails me chargent de vous dire que vous étiez un très bon instituteur, rigoureux et qui savait ce qui était bon pour leur avenir. En leur nom, je tiens à vous en remercier encore.

Vos collègues nouveaux comme anciens ne manquent pas non plus d'éloges !!! Ils soulignent entre autres votre grande maîtrise de la pompe à bière durant les fêtes scolaires, votre ponctualité, votre présence discrète à tous les événements, l'organisation des excursions, les récoltes d'argent où les billets étaient rangés avec méticulosité ; mais aussi votre grande difficulté à vous adapter à cette loi antitabac…

Emile sans son cigarillo, ce n'est pas Emile.

Mais quand en 20 ans, on apprend que vous avez été absent 12 jours, dont 10 à l'hôpital, peu de gens peuvent se permettre de vous faire la morale…

Je conclurai en citant une de vos collègues qui a passé plus de 20 ans à vos côtés : « *Sur ces 20 années passées ensemble, je peux dire qu'Emile a toujours été la ponctualité même, jamais absent, toujours fidèle au poste. On pouvait lui léguer de nombreuses tâches en étant sûr qu'elles seraient parfaitement exécutées. Emile était un collègue sur lequel on pouvait compter et un camarade discret mais efficace. Merci à lui* ».

Merci Monsieur Jungers et bonne retraite ! ».

Stages 2009 pour enfants et ados dans votre commune

Réservez dès à présent les stages, plaines et/ou activités de vos enfants dans votre commune :

Vacances de Pâques :

- Du 06 au 10 avril :
 Stage de Pâques pour enfants de 4 à 9 ans, de 9h00 à 16h00
 Prix : 130 €
 Organisation : galerie Fran-Mi Don Pedro

Vacances d'été :

- Du 6 au 10 juillet :
 « Stages multisports » pour enfants de 5 à 12 ans, de 9.00 à 16.30
 Prix : 50 €, garderie possible,
 Organisation : Echevinat de la jeunesse

- Du 6 au 10 juillet :
 Plaines de jeux communales : « Au pays des contes. » de 9.00 à 16.30,
 pour enfants de 4 à 12 ans, garderie possible
 Prix : 20 €
 Organisation : Echevinat de la petite Enfance

- Du 13 au 17 juillet :
 « Trucs et astuces d'antan », de 9h00 à 16h00, pour enfants de 4 à 9 ans.
 Prix : 130 €, organisation : galerie Fran-Mi Don Pedro

- Du 13 au 17 juillet :
 Plaines de jeux communales : « Petit tour du monde en une semaine… »
 découverte des peuples, de 9.00 à 16.30, pour enfants de 4 à 12 ans
 Prix : 16 €
 Organisation : Echevinat de la petite Enfance. Garderie possible dès 7H30 et jusqu'à 18 heures.

- Du 20 au 24 juillet :
 « Stage de théâtre en plein air », pour enfants et ados de 4 à 16 ans, 13h30 à 16h30
 Prix 60 €
 Organisation : galerie Fran-Mi Don Pedro

- Du 20 au 24 juillet :
 Plaines de jeux communales : « Les 5 sens ».
 Redécouverte de nos 5 sens, de 9.00 à 16.30, pour enfants de 4 à 12 ans
 Prix : 20 €
 Organisation : Echevinat de la petite Enfance. Garderie possible dès 7H30 et jusqu'à 18 heures.

- Du 27 au 31 juillet : « Idées au naturel », de 9h00 à 16h00, pour les enfants de 4 à 9 ans
 Prix : 130 €
 Organisation : galerie Fran-Mi Don Pedro

- Du 27 au 31 juillet :
 Plaines de jeux communales : « Moi, je recycle » de 9.00 à 16.30, pour enfants de 4 à 12 ans, garderie possible
 Prix : 20 €
 Organisation : Echevinat de la petite Enfance

- Du 01/07 au 31/08 :
 « 3 jours d'activités par semaine » initiation sportive, ateliers culturels, découvertes artistiques et musicales
 avec une activité «extérieure» à la commune fin juillet, à destination des ados
 Participation gratuite
 Organisation : CPAS

- Du 3 au 7 août :
 « Stages culturels » pour enfants de 5 à 12 ans, de 9.00 à 16.30
 Prix : 70 €
 Organisation : Echevinat de la jeunesse. Garderie possible dès 7H30 et jusqu'à 18 heures.

- Du 3 au 7 août :
 Plaines de jeux communales « Découvrons certains métiers » de 9.00 à 16.30, pour enfants de 4 à 12 ans
 Prix : 20 €
 Organisation : Echevinat de la petite Enfance. Garderie possible dès 7H30 et jusqu'à 18 heures.

- Du 10 au 14 août :
 Plaines de jeux communales « Bienvenue au cirque ! » de 9.00 à 16.30, pour enfants de 4 à 12 ans
 Prix : 20 €
 Organisation : Echevinat de la petite Enfance. Garderie possible dès 7H30 et jusqu'à 18 heures.

Vacances de Toussaint :

- 02/11 au 06/11 :
 Initiation sportive, ateliers culturels, découvertes artistiques et musicales, à destination des ados
 Participation gratuite
 Organisation : CPAS

Réservation et informations :

- Galerie Fran-Mi Don Pedro : 063/221508 ou 0496308807 -
- Echevinat de la Petite Enfance : 0496/39.72.87 -
- Echevinat de la jeunesse : 0498/21.07.27 -
- Service jeunesse CPAS : 063/60.83.45 -

NOS JOIES, NOS PEINES



Naissances

-19.08.2008 :
MARTERNE Nathan, fils de Stéphane et de MARON Isabelle, de Saint-Léger

20.08.2008 : THIRY Antide, fils de John et de et de LEFEVRE Séverine, de Saint-Léger

04.09.2008 : RONGVAUX Charline, fille de Christophe et de MARTINAUX Stéphanie, de Saint-Léger

10.09.2008 : BALON Quentin, fils d'Alain et de THOMAS Stéphanie, de Saint-Léger

12.09.2008 : GUIOT Sophie, fille de Michel et de GERARD Séverine, de Saint-Léger

15.09.2008 : LEONARD Nathalie, fille de Jacques et de DJOSSOU Amélévi, de Saint-Léger

16.09.2008 : NEPPER Aaron, fils d'Alexandre et de LAURENT Sophie, de Saint-Léger

22.09.2008 : THIRY Kenny, fils de Yannick et de ROYER Stéphanie, de Saint-Léger

07.10.2008 : WALELO ILUNGA Jora, fille de Richard et de BOMPESE Hortense, de Châtillon

07.10.2008 : BONGA Bénisoit, fils de Némbalémba et de LUKEBE Julienne, de Saint-Léger

28.10.2008 : CREER Maëlle, fille de Jonathan et de NEUBERG Ariane, de Saint-Léger

04.11.2008 : CORDIER Emy, fille de Samuel et de KLEKER Noémie, de Saint-Léger

20.11.2008 : PACANI Serena, fille de Marin et d'ANTOINE Alexandra, de Saint-Léger

21.11.2008 : MICHEL Nell, fille de Stany et PETIJEAN Ingrid, de Châtillon

25.11.2008 : GILLET Clara, fille de Fabian et de MINGUET Marianne, de Meix-le-Tige

27.11.2008 : FRISCH Yanis, fils de William et de DELIGNE Sophie, de Saint-Léger
30.11.2008 : WEIBEL Léna, fille de Fabian et d'AMBROISE Valérie, de Châtillon

09.12.2008 : GEORGES Nicolas, fils de Yohan et de THEISEN Christel, de Châtillon

11.12.2008 : DECOUX Nathan, fils de Jean-Noël et de GERARD Nathalie, de Saint-Léger

24.12.2008 : MARQUANT Ulrike, fille de Christian et de BORMANS Monique, de Saint-Léger

11.01.2009 : PAGE Maxence, fils de Michaël et d'ARNOULD Annabel, de Saint-Léger

20.01.2009 : WAUTHIER Arthur, fils de Nicolas et de TROUSSET Isabelle de Saint-Léger

28.01.2009 : REMIENCE Louis, fils de Pierre-François et de MUSTIN Vanessa, de Châtillon.

Mariages

30.08.2008 : LELIOUX Henri et LEFEVRE Patricia, de Saint-Léger

13.09.2008 : GODARD Frédéric et SIMONET Séverine, de Meix-le-Tige

20.09.2008 : LECLERC François et JEAN Stéphanie, de Saint-Léger

11.10.2008 : BILOCQ Renaud et BARREIRA maria, de Châtillon

13.12.2008 : HARDY Fabrice et COLSON Valérie, de Saint-Léger

20.12.2008 : CHEVIGNE Andy et SOBLET Katleen, de Saint-léger

Décès

13.08.2008 : PONCE Jean, époux de HOFFMAN Hélène, de Châtillon

10.09.2008 : GERARD Marie Louise, veuve de REMY Edmond, de Meix-le-Tige

13.09.2008 : FORTEMAISON Ghislaine, épouse de BOSSICARD Alfred, de Saint-Léger

06.11.2008 : SKA Esther, veuve de WOILLARD René, de Saint-Léger

01.12.2008 : SCHUL Marcel, époux de BAILLEUX Odette, de Meix-le-Tige

17.12.2008 : PECHON Jean-Marie, époux de DOMINICY Sabine, de Saint-Léger

19.12.2008 : FLEURY Claude, de Saint-Léger

31.12.2008 : SCHUL Roger, époux de MIGEAUX Solange, de Saint-Léger

05.01.2009 : THIRY Hubert, veuf de CHOLOT Suzanne, de Châtillon

26.01.2009 : BOUILLON Patrice, de Meix-le-Tige

01.02.2009 : BLAJEWSKA Malgorzata, épouse de LECOQ Dominique, de Châtillon

09.02.2009 : HISSETTE Emile, époux de MUDES Jacqueline, de Saint-Léger

15.02.2009 : BONATO Michel, époux d'HUBERT Maryse, de Meix-le-Tige

CHRONIQUE LEODEGARIENNE



Vendredi 6, 13, 20 mars 2009 ;
samedi 7, 14 et 21 mars 2009
Les Zygos'marrent présentent : « 3 chambres à zéro » :
salle communale, dès 20h15, rue du Château, Saint-Léger
Adultes 6 euros, Etudiants : 4 euros.
Renseignements. : 0477/46.10.31

Dimanche 8 mars 2009
Dîner gastronomique annuel du club de foot de Saint-Léger,
dès 12.00, salle du foot
Renseignements : 0498/26.55.25

Samedi 14 mars 2009
à 20h00, au local de la Fanfare Communale de St-Léger :
repas « TOUFFAYE » ou « l'assiette de tchu nos ».
Une organisation de l'Institut de Musique et de la Fanfare Communale.
Réservations aux numéros : 063/239.729 ou 0494/496.509

Samedi 21 mars 2009
Concert de Printemps de l'Harmonie Royale Sainte-Cécile avec la participation de la Royale Aurore de Thiaumont, et la Fanfare de Sandweiler, dès 20.00
Entrée gratuite

Dimanche 22 mars 2009
Moto-cross à Saint-Léger
1er départ à 10h20

Samedi 28 mars 2009
Opération Communes, rivières propres, cfr article ci- dessus

Dimanche 29 mars 2009
Stage chapeau feutre, galerie Fran-Mi Don Pedro, Saint-Léger

Vendredi 10 avril 2009
Tournoi de Kicker (par équipe de 2) à 19 heures
Organisation « Foot en Salle Le Gaumais »
Inscriptions : GILSON Mélanie 0494/222.522.

Samedi 11 avril 2009
Saint-Léger Rock festival, 4ème édition, cfr article ci-dessus

Samedi, 18 Avril 2009
au Cercle Saint-Louis, Concert des Membres par l'Harmonie Royale Sainte-Cécile de Saint-Léger, 20h00
Renseignements : Mme PECHON 063/23.91.34

Samedi 25 avril 2009
Concert par la Fanfare Communale de St-Léger dans son local.
Concert offert aux Membres Honoraires et Amis de la Société.
Renseignements en téléphonant au 0494/596.409s

Samedi 25 avril 2009
1er randonnée des Bourdons, dès 7 heures
VTT 10, 25, 35, 50 kms. Marche : 5, 10, 15, 20 kms
Renseignements Glouden Francine : 063/23.90.56.

Regifo Edition

Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO
rue St-Roch 59 - Fosses-la-Ville

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel.
Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.
Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro,
contactez-nous au 071/74.01.37 ou faxez au 071/71.15.76

Votre délégué en communication, Mr Roland CROSSET se fera un plaisir de vous rencontrer. Tél 087/26.78.86